

BULLETIN D'INSCRIPTION ECOLE de GOLF - TEOULA
ANNEE 2008 -2009

Charte de l'école de Golf 2008/2009

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants inscrits à l'école de Golf NGF de Téoula.

ORGANISATION GENERALE :

- Le tarif de l'école de golf inclus la distribution des balles, l'accès à la zone d'entraînement et la restitution du matériel en fin de leçon.
- Les jours de pluie, les leçons pourront se faire dans le club-house pour étudier les règles et l'étiquette.

1-) LA TENUE VESTIMENTAIRE :

Une tenue correcte sera exigée dans l'enceinte du golf.

- des chaussures propres & polo rentré dans le pantalon
- adaptée aux conditions météo (casquettes, bottes)

2-) LE RESPECT DES HORAIRES :

- Etre présent 5 minutes avant le début de la leçon
- Prévenir le retard de l'élève par téléphone au 05.61.91.98.80.
- Au-delà d'un délai de 15 minutes, l'élève ne sera pas accepté en cours en revanche un jeton lui sera donné pour s'entraîner.
- Prévenir d'éventuelles absences oralement ou par téléphone avant le début de la séance.
- La durée des leçons est comprise entre 1 et 2 heures.

3-) ATTITUDES DES ELEVES DE L'ECOLE DE GOLF

- Dans le club house j'enlève mas casquette et je dis « Bonjour »
- Respecte les consignes de l'enseignant
- Respecte son matériel ou les clubs prêtés en les nettoyant régulièrement.
- Respecte l'état du terrain et des zones d'entraînement
- Respecte l'entraînement des autres joueurs en se déplaçant en silence et en sécurité.

4-) ACTIONS DES PARENTS OU PARRAINS :

- Les parents ou parrains s'engagent à respecter le travail accompli entre les enfants et les pros. Ils ne doivent pas intervenir sur la technique et la stratégie de l'élève.

- Pour les compétitions du club, les enfants joueront en présence d'un compétiteur adulte.

5-) LES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

L'USAGE D'APPAREILS ELECTRONIQUES EST STRICTEMENT INTERDIT DURANT LES SEANCES (portables, walkman,...) POUR LE BON DEROULEMENT DES COURS.

6-) EVALUATIONS DES ENFANTS :

Elles auront lieu à 5 reprises de 14h00 à 16h30. (voir calendrier sur le site web)

7-) LICENCE / CERTIFICAT MEDICAUX :

Ils seront obligatoires pour tous les enfants à compter de septembre 2008. L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

J'adhère aux valeurs et aux 6 points de la Charte de l'Ecole de Golf. 2007-2008.

Date, signature et mention « lu et approuvé »

PARENTS

ENFANT

Autorisation des parents :

Je soussigné (é) Autorise mon fils / ma fille à participer à l'école de Golf au cours de la période 2008 / 2009. D'autre part, j'autorise la direction du golf à prendre les mesures nécessaires d'urgence en cas d'accident survenant à mon fils / ma fille.

Date :

Signature :